

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ARMEMENT**

DIRECTION DES OPERATIONS

Service des achats d'armement

Paris, le 25 NOV. 2016

N° 145 663

DGA/DO/S2A

DECISION

*Affaire suivie par :
Pascal Renaut
Tél.: 0988670749*

portant délégation de signature en matière de marchés publics (actes initiaux et actes d'exécution) au service des achats d'armement de la direction des opérations

Le chef du service des achats d'armement

- VU :** L'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et ses décrets d'application (Décret 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) ;
- VU :** Le décret n°2007-482 du 29 mars 2007 modifié autorisant le ministère de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres ;
- VU :** Le décret n°2009-1180 du 5 octobre 2009 modifié fixant les attributions et l'organisation de la direction générale de l'armement ;
- VU :** L'arrêté du 22 juin 2007, modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense ;
- VU :** L'instruction n°0029 S-ACH relative aux principes de délégation pour les marchés publics (actes initiaux et actes d'exécution) du service des achats d'armement (S2A) de la direction des opérations.

Décide :

Article 1 :

Dans la limite des attributions du service des achats d'armement et dans la limite des compétences qui leur sont confiées au sein du service précisées dans l'instruction S-ACH n°0029, délégation est donnée pour signer au nom du chef du service des achats d'armement, les actes relatifs à la passation, la conclusion et à l'exécution des marchés publics pour lesquels cette instruction mentionne qu'une délégation de signature est octroyée ou nécessaire¹, aux personnes suivantes :

AUTORITES SIGNATAIRES DE MARCHES :

ICA Nicolas SILVESTRE (S2A- AMS/HMI/HOR/ACE)

CRC Laurent BARCELO (S2A-AMS/HMI/HOR/ACE)

ICETA Rémi GACHON (S2A-SO)

ICT Gérard COLAS (S2A-BA)

ICA Antoine DE SEZE (S2A- TER/NBC)

ICETA Olivier PEPIN (S2A- TER/NBC)

ICETA Frederic DEBRACH (S2A-BS)

ICT Eliane MIGNOT (S2A-IDFN)

ICETA Jean Pierre RIO (S2A-ESIO)

ICT Georges ROBIN (S2A-BZ)

ICETA Sylvie COHEN-SKALLI (S2A-SE)

PRESIDENT DE COMMISSION DE CONTROLE INTERNE DES CONTRATS HORS BALARD :

ICT Paule-Edwige GUIIS (S2A-SO)

ICT Virginie MARTINAUD (S2A-IDFN)

ICT Frédéric PLANTARD (S2A-BZ)

¹ La présente décision correspond à la « délégation de signature formelle nominative faite en parallèle » dont il est question dans l'instruction 0029.

PRESIDENTS DE COMMISSION DE CONTROLE INTERNE DES CONTRATS BALARD :

ICT Brigitte SEBERT (S2A-AMS/HMI/HOR/ACE)

IPETA Peggy BOUR (S2A-AMS/HMI/HOR/ACE)

CRP Alan VITTAUT (S2A- TER/NBC)

ICT Laurent MICHOUX (S2A-ESIO)

ICETA Richard CLERC (S2A-ETR)

AAHCL Marie Chantal SABATHIER (S2A-NAV/COE/ACE)

CHEFS DE DIVISION ACHATS ET ADJOINTS CHEFS DE DIVISION ACHATS :

ICT Dominique PERROT (S2A/PROD/DA-AMS)

ICT Dany LEVEQUE (S2A/PROD/DA-AMS)

CRP Bérénice MENNE (S2A/PROD/DA-HMI)

ICT Adeline PIRAS (S2A/PROD/DA-HMI)

ICT Hervé LAFONTAINE (S2A/PROD/DA-ACE)

ICA Loic BONNEVIE (S2A/PROD/DA-ACE)

IDEF Franck BORDIER (S2A/PROD/DA-SO)

AAP Caroline MONTFORT (S2A/PROD/DA-SO-BE)

IEF Cedric ROCHER (S2A/PROD/DA-SO-CX)

CRE Michel REICHARDT (S2A/PROD/DA-SO-SD)

IPETA Aude MOREAU DE MONTCHEUIL (S2A/PROD/DA-BA)

ICA THOMAS LUIZARD (S2A/PROD/DA-TER-NBC)

IPA Gaëlle CASAGRANDE (S2A/PROD/DA- TER-NBC)

ICT Dominique ROVILLAIN (S2A/PROD/DA-TER-NBC)

CTD Jean François TALARON (S2A/PROD/DA-BS)

ICT Aurélie DE RIOLS DE FONCLARE (S2A/PROD/DA-BS)

ICT Gwenaël PERRONO (S2A/PROD/DA-BS)

IDEF Thérèse COLEAU (S2A/PROD/DA-BS)
CAD Agnès LE GALL HAMANN (S2A/PROD/DA-IDFN)
ICT Bruno DEAT (S2A/PROD/DA-IDFN-SY)
CRP Nathalie GUY (S2A/PROD/DA-IDFN-VDR)
IDEF François DELABOST (S2A/PROD/DA-IDFN-VLT)
ICT Roger POULIQUEN (S2A/PROD/DA-ESIO-HOR)
IDEF Gaëlle LENA (S2A/PROD/DA-ESIO-HOR)
AA Tristan PERREAU (S2A/PROD/DA-ESIO-HOR)
AA Jean Pascal REVENUSSO (S2A/PROD/DA-ETR)
ICETA Eric ALAMO (S2A/PROD/DA-BZ)
AAP Yannick LELANNIER (S2A/PROD/DA-BZ)
ICT Stéphane TORLET (S2A/PROD/DA-COE-NAV)
ICETA David BRUN (S2A/PROD/DA-COE-NAV)
ICT Laurent HURY (S2A/PROD/DA-COE-NAV)
CRP Matthieu NAVINER (S2A/PROD/DA-SE)
IDEF Stéphane LE NY (S2A/PROD/DA-SE-TN)
IEF Sophie LHOUMEAU (S2A/PROD/DA-SE-IS)

CHEF DE DEPARTEMENT SOUTIEN JURIDIQUE ET CONTENTIEUX :

AAHCL Pascal RENAUT

CHEF DE DEPARTEMENT GESTION DES CONTRATS DU SERVICE DES ACHATS D'ARMEMENT:

CRE Nicolas REGADE

Article 2 :

Une délégation de signature particulière est donnée à l'IEF Mathieu RIGAUX pour signer, au nom du chef du service des achats de l'armement, les actes dans les mêmes limites que les chefs de division achats et adjoints chefs de division achats.

Une délégation de signature particulière est donnée à :

ADJ ADM Laure ABADIE, gestionnaire de contrats
ADJ ADM PPAL Eric AISSAOUI, gestionnaire de contrats
ADJ ADM PPAL Nicole BAZOU, gestionnaire de contrats
AA Marie-Christine BESSAT (ODIN), gestionnaire de contrats
ASC Marie CHOVEAU, gestionnaire de contrats
OUV HG Lorette MARINELLI, gestionnaire de contrats
SA Roseline MEGRET, gestionnaire de contrats
OUV HG Fabienne MINOT, gestionnaire de contrats
ADJ ADM Nathalie MULIAKAAKA, gestionnaire de contrats

pour signer, après signature du rapport de présentation par l'autorité signataire :

- Les lettres d'envoi aux industriels pour la signature des actes contractuels ;
- Les lettres de notification.

Article 3 : Ces délégations ne sont pas subdéléguables.

Article 4 : Des délégations particulières postérieures peuvent venir modifier la présente décision.

Article 5 : La présente décision abroge les décisions de signature suivantes :

- Décision n°027950 DGA/DO/S2A du 24 février 2016
- Décision n°032069 DGA/DO/S2A du 4 mars 2016
- Décision n°034939 DGA/DO/S2A du 10 mars 2016
- Décision n°051700 DGA/DO/S2A du 11 avril 2016
- Décision n° 056704 DGA/DO/S2A du 20 avril 2016
- Décision n° 084206 DGA/DO/S2A du 21 juin 2016
- Décision n° 097864 DGA/DO/S2A du 21 juillet 2016
- Décision n° 117227 DGA/DO/S2A du 20 septembre 2016

L'ingénieur général de l'armement,
François COJAN
Chef du Service des achats d'armement